

Règlement du jeu "Estimez & Gagnez – Rue du Fil"

Article 1 – Organisation

Le jeu est organisé dans le cadre de l'animation "La Rue du Fil fait son grand retour" qui se déroulera le samedi 26 avril 2025, de 10h à 18h. Il est proposé par Pontivy Commerces et réservé à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

Article 2 – Modalités de participation

- Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.
- Chaque participant devra déambuler dans la Rue du Fil pour observer les objets exposés en vitrine dans les commerces participants (liste en annexe). Chaque client devra récupérer un bulletin de participation dans l'un des commerces participants.
- Le but est d'estimer la valeur totale des objets exposés (le prix TTC des produits ne sera pas affiché) et d'inscrire son estimation sur ce bulletin de participation, à déposer dans l'urne prévue à cet effet, dans la Rue du Fil, devant la librairie "Rendez-vous n'importe où".
- Une seule participation par personne est autorisée.

L'association « Pontivy Commerces Uciap » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du non-respect du règlement par un des commerçants participants. Le commerçant ne respectant pas le règlement de l'animation verra sa participation suspendue, sans préavis.

Article 3 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le samedi 26 avril à 19h.

Les 3 participants dont l'estimation sera la plus proche du montant réel total de l'ensemble des vitrines remporteront les lots suivants :

1er prix : 150 euros en bons d'achat

2e prix : 100 euros en bons d'achat

3e prix : 50 euros en bons d'achat

Les bons d'achat seront émis par tranche de 10 euros et seront valables uniquement dans les commerces participants de la Rue du Fil (voir liste en annexe).

Les bons d'achat sont à utiliser pendant leur période de validité pour leur valeur totale : pas de rendu monnaie sur les bons d'achat, dans les commerces ayant participé à l'opération.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation des lots, ni en cas de non utilisation des lots en dehors de leur période de validité.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou e-mail, ils devront présenter une carte d'identité pour retirer les bons d'achat.

Article 4 – Conditions générales

- Le présent règlement est consultable dans chaque boutique participante tout au long de la journée du 26 avril.
- Aucune contestation ne pourra être acceptée une fois le tirage au sort effectué.
- Les données personnelles recueillies ne seront utilisées que dans le cadre du jeu.
- Pontivy Commerces se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure.

Annexe : Liste des enseignes participantes

- Jolies Bretonnes
- La mie câline
- Librairie Rendez-vous n'importe où
- Mlle Angèle
- Salaün Holidays
- Tara's création
- Vap Ohm